



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

SOMMET SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL
LONDRES, LE 12 MAI 2016

TEXTE INTRODUCTIF

La corruption est un cancer au cœur de tant de problèmes du monde. Elle détruit la confiance du public dans le gouvernement, porte atteinte à la primauté du droit et fausse l'économie. Il est donc essentiel de la combattre pour préserver la stabilité économique, la croissance, notre sécurité, protéger nos droits humains, lutter contre la pauvreté, protéger l'environnement pour les générations futures, et répondre aux doléances politiques et économiques qui peuvent alimenter l'extrémisme violent.

Aucun pays n'est à l'abri de la corruption et les gouvernements, seuls, ne peuvent pas y faire face. Nous devons ouvertement et de façon franche relever ce défi pour respecter nos engagements communs dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable afin de «réduire sensiblement la corruption sous toutes ses formes». Nous ferons de la lutte contre la corruption une priorité absolue, à l'intérieur comme à l'extérieur de nos frontières. Nous allons prendre des mesures pour prévenir la corruption et veiller à ce qu'elle ne gangrène pas nos institutions gouvernementales, nos entreprises et nos collectivités. Nous nous engageons à dénoncer la corruption partout où elle se trouve, à punir ceux qui en sont les auteurs, ceux qui la facilitent ou la tolèrent, et à soutenir les personnes qui l'ont dénoncée et les communautés qui en ont souffert. Nous nous y attèlerons, de concert avec les entreprises et la société civile, en mettant l'accent sur la transparence et la responsabilité, en nous servant des meilleures pratiques, en explorant des solutions innovantes et les nouvelles technologies. Dans cette perspective, nous soutiendrons les institutions internationales en les encourageant à renforcer leurs contributions individuelles et collectives à la lutte contre la corruption, ainsi que leurs propres normes d'intégrité. Pour ce faire, nous nous appuierons sur nos engagements en vertu de la Convention des Nations Unies contre la corruption ainsi que sur d'autres engagements internationaux.

LES BENEFICIAIRES (PROPRIETAIRES VERITABLES) DES SOCIETES

Un terme doit être mis à l'utilisation de sociétés-écrans pour cacher les produits de la corruption. Nous allons lever le voile du secret sur les personnes qui, en réalité, sont les véritables propriétaires des entreprises qu'elles contrôlent, de même que sur les autres arrangements juridiques, afin de dénoncer les actes répréhensibles et punir les flux financiers illicites. Nous mettrons pleinement en œuvre les recommandations du Groupe d'Action Financière (GAFI) sur les bénéficiaires afin que les informations précises et rapides sur ces derniers ainsi que sur leur gestion soient disponibles et entièrement accessibles à ceux qui en ont besoin et qui peuvent empêcher les abus. Cet accès rapide à l'information sur les bénéficiaires des sociétés, propriétaires véritables, devrait être assuré de façon à éviter tout risque de basculement desdites sociétés vers la corruption. Cela peut inclure l'adoption de toute mesure garantissant l'accès sans entrave aux autorités compétentes à l'information exacte et complète. Nous allons prendre des mesures pour éliminer les échappatoires qui permettent aux sociétés-écrans de prospérer, comme par exemple en exigeant des entreprises étrangères qui souhaitent se livrer à certaines activités telles que l'achat de biens, de fournir les mêmes informations sur leurs bénéficiaires que celles demandées aux entreprises nationales. Nous veillerons à ce que les renseignements sur les propriétaires véritables puissent être utilisés efficacement pour détecter et réprimer les actes de corruption, en travaillant avec les entreprises et la société civile en vue de résoudre les problèmes techniques et juridiques, et aider les pays en développement à collecter et à utiliser ces informations pour lutter contre la corruption. Nous allons promouvoir un échange

efficace d'informations sur les propriétaires véritables des entreprises entre autorités, unités d'enquête financière, services chargés de l'application de la loi et de la lutte contre la corruption.

- **Le Sénégal s'engage à veiller à ce que les organismes d'application de la loi aient un accès complet et efficace à l'information sur la propriété véritable des sociétés et autres personnes morales enregistrées dans leur juridiction.**
- **Le Sénégal s'engage à mettre en œuvre des accords bilatéraux qui veilleront à ce que les services qui s'occupent de l'application de la loi dans un pays partenaire aient un accès complet et efficace à l'information sur la propriété véritable des sociétés constituées dans l'autre pays partenaire.**
- **Le Sénégal continuera à prendre des mesures pour assurer la transparence de la propriété et le contrôle de toutes les entreprises impliquées dans l'achat de biens et la passation des marchés publics.**
- **Le Sénégal apprécie la démarche du Royaume-Uni qui envisage de mettre en place un registre central transparent des entreprises étrangères qui soumissionnent aux appels d'offre lancés pour des marchés publics et l'achat des biens immobiliers, et exprime l'intention d'explorer des options pour prendre des mesures similaires.**
- **Le Sénégal s'engage à travailler avec l'ensemble des pays partenaires pour améliorer l'accès des pays en développement à l'information sur les bénéficiaires des entreprises dans le cadre de la passation des marchés publics.**

PREVENIR LA FACILITATION DE LA CORRUPTION

Les corrompus devraient se voir refuser l'utilisation des canaux commerciaux légitimes, et ceux qui blanchissent les produits de la corruption doivent répondre de leurs actes. Nous veillerons à ce que les autorités et les entreprises aient la capacité d'empêcher l'utilisation des secteurs des services financiers et professionnels par les corrompus. Nous allons créer des partenariats plus solides entre les gouvernements, les régulateurs, les forces de l'ordre, et les entreprises dans le secteur de la finance pour détecter et empêcher le flux de fonds illicites et pour permettre au secteur privé d'agir comme première ligne de défense. Nous allons surmonter les obstacles au partage d'informations entre les forces de l'ordre et les autorités judiciaires à l'intérieur du pays comme à l'extérieur. Nous soutenons les travaux du GAFI pour surmonter les obstacles au partage de l'information entre les administrations et au sein des entreprises. Nous mettrons pleinement en œuvre les normes du GAFI sur la prévention du blanchiment d'argent dans le secteur des services professionnels non financiers. Nous soutenons la promotion des meilleures pratiques de l'industrie mondiale dans les domaines juridique, de la comptabilité, des services immobiliers, de la fiducie et de l'entreprise, afin de soutenir la mise en œuvre complète et cohérente des normes du GAFI à l'échelle mondiale. Nous allons travailler ensemble pour nous opposer aux activités illicites de certaines personnes qui, dans le cadre leurs activités professionnelles, peuvent faciliter ou tolérer la corruption : avocats, comptables, agents immobiliers, fournisseurs de services de la fiducie et de l'entreprise.

- **Le Sénégal déploie des partenariats public-privés sur le partage de l'information pour mettre en harmonie l'action des gouvernements, des forces de l'ordre, des organismes de réglementation et du secteur financier, afin de détecter, prévenir et réprimer le blanchiment de l'argent lié à la corruption.**
- **Le Sénégal travaillera en partenariat avec d'autres pays pour assurer le partage de l'information entre le public et privé et pour assurer la réponse la plus efficace contre le blanchiment d'argent international.**

PASSATION DE MARCHES PUBLICS ET TRANSPARENCE FISCALE

Les marchés et budgets publics doivent être ouverts et transparents pour prévenir et dénoncer le vol de l'argent des contribuables ou les abus commis au détriment des ressources publiques. Nous veillerons à ce que tous nos marchés publics soient attribués et gérés de manière ouverte et équitable. Nous nous engageons à travailler avec les entreprises et la société civile pour assurer la transparence et pour fournir des données partageables et utilisables dans toutes nos activités de passation de marchés publics. Nous allons travailler à renforcer la transparence fiscale, notamment en assurant le contrôle parlementaire des processus budgétaires, en mettant en place et en renforçant les capacités des institutions supérieures de contrôle pour nous conformer aux normes internationales, par le biais de la publication des rapports d'audit. Nous allons adopter des mesures en conformité avec les Principes de haut niveau sur la transparence fiscale édictés par l'Initiative mondiale pour la transparence budgétaire (GIFT) et approuvés par l'Assemblée générale de l'ONU en 2012. Nous soutenons pleinement les efforts déployés par les institutions financières internationales pour améliorer la transparence fiscale, y compris le déploiement par le FMI d'équipes d'évaluation de la transparence fiscale.

La transparence dans la gestion des affaires publiques est une orientation politique du Gouvernement sénégalais tout autant qu'un engagement qui pèse sur l'Etat au regard des normes édictées par les institutions communautaires dont le Sénégal est membre.

Le Sénégal a notamment fait voter une loi sur la transparence dans la gestion des finances publiques, qui l'oblige à publier son budget et également à faire le point régulièrement à ses citoyens sur l'état de l'exécution de ce budget.

Le Gouvernement du Sénégal de manière générale accueille favorablement toutes les initiatives et suggestions tendant à accroître la transparence dans les activités économiques et financières de l'Etat.

LE SPORT INTERNATIONAL

Il n'y a pas de place pour la corruption dans le sport. Les valeurs du sport sont universelles, transcendent les barrières géographiques et inspirent des millions de personnes chaque jour. Le sport offre d'énormes avantages économiques, sociaux, éducatifs et dans le domaine de la santé. Mais la corruption de haut niveau dans l'administration du sport, le trucage des matchs et le dopage des athlètes, ainsi que l'implication du crime organisé, ont flétri le mouvement et doivent être abordés de façon décisive par le biais d'une réponse coordonnée. Nous nous félicitons du travail en cours mené par les instances sportives internationales visant à renforcer la transparence et

à améliorer la gouvernance pour répondre aux meilleures pratiques mondiales et regagner la confiance du public à travers une culture de gouvernance. Nous nous félicitons des Principes de haut niveau sur la Transparence et la Gouvernance dans les Organisations sportives internationales. Nous reconnaissons l'autonomie conférée aux organismes internationaux du sport, en vertu des lois nationales, mais celle-ci doit s'exercer dans un esprit de responsabilité et d'ouverture et dans le respect continu des règles de bonne gouvernance. Nous allons travailler avec les organismes sportifs internationaux et d'autres parties prenantes pour construire un partenariat solide afin de soutenir les efforts des organismes sportifs internationaux visant à apporter les réformes nécessaires et à éliminer la corruption dans le secteur. Le Sénégal invite les gouvernements à encourager la bonne gouvernance au sein des instances sportives nationales (y compris à travers des initiatives d'éducation et de renforcement des capacités), améliorera l'échange d'informations entre les organismes sportifs internationaux et nos services chargés de l'application de la loi. Notre pays mettra en œuvre une législation portant, par exemple, sur le trucage des matchs et la lutte contre le dopage, pour faire en sorte que ces crimes puissent être punis partout où ils sont commis.

Le Sénégal accueille favorablement l'idée de travailler avec les organismes sportifs internationaux et les organisations internationales à l'effet de développer un partenariat pour la lutte contre la corruption dans le sport.

AMELORER LA TRANSPARENCE DANS LES MARCHES DES PRODUITS

Les possibilités de corruption dans le commerce du pétrole, du gaz et des minéraux devraient être combattues. Les paiements effectués par les sociétés commerciales aux gouvernements (dans ces secteurs) restent largement opaques. Nous nous félicitons du leadership dont certaines entreprises et l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) font montre dans le renforcement des rapports sur le commerce du pétrole. Nous allons promouvoir une plus grande transparence du marché du pétrole, du gaz et des minéraux, en collaboration avec la société civile et les entreprises commerciales responsables.

Le Sénégal encourage et soutient l'idée consistant à explorer les possibilités de la définition d'un cadre portant sur un rapport global commun pour la transparence des ventes de pétrole, en travaillant en partenariat avec les principaux pays producteurs qui ont souffert du vol des recettes pétrolières à travers la grande corruption.

DENONCIATION DE LA CORRUPTION

Les citoyens devraient être en mesure de signaler les cas de corruption sans crainte de représailles, et avec la conviction qu'une suite serait donnée à toute information crédible qu'ils fourniraient et que leur identité serait protégée. Nous nous engageons à faire en sorte que cela devienne plus facile pour les citoyens de signaler la corruption, y compris par la protection des «démonteurs» qui prennent des risques personnels pour fournir des informations fiables. Nous soutenons le rôle que les médias professionnels, les journalistes d'investigation et la société civile jouent pour compléter et renforcer les systèmes d'information et de suivi sur la corruption.

L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA CORRUPTION

Tout auteur d'acte de corruption devrait être puni et il ne devrait y avoir aucune impunité pour ceux qui se livrent à la corruption. Nous allons faire en sorte que nous soyons mises en place les lois nécessaires pour dénoncer et punir la corruption, en nous appuyant sur la Convention des Nations Unies contre la corruption, la Convention de l'OCDE contre la corruption, et d'autres instruments internationaux, le cas échéant. Nous allons appliquer avec rigueur les lois anti-corruption et travailler ensemble à travers les frontières internationales pour traquer les corrompus, les poursuivre conformément à la loi, appliquer des peines appropriées, et retourner les biens volés aux pays d'origine. Nous allons renforcer la coopération entre nos organismes d'application de la loi, les organismes de lutte contre la corruption, les juges et les procureurs, et nous soutiendrons la capacité des pays en développement à participer, y compris dans les enquêtes, la comptabilité judiciaire, et la préparation des demandes d'entre-aide judiciaire (DEJ).

EMPECHER LES SOUMISSIONNAIRES CORROMPUS DE GAGNER DES MARCHES PUBLICS

Les soumissionnaires corrompus ne devraient pas être autorisés à participer aux appels d'offres sur les marchés publics. Nous allons travailler ensemble pour faire en sorte que les condamnations finales appropriées et d'autres informations pertinentes (comme les fautes professionnelles graves) soient à la disposition des pouvoirs adjudicateurs, afin que ces derniers puissent plus facilement identifier les soumissionnaires qui devraient être exclus ou dissuadés de participer aux appels d'offres portant sur des marchés publics.

RECOUVREMENT DES BIENS VOLES

Les produits de la corruption doivent être trouvés, saisis et retournés en toute sécurité dans leur pays d'origine. Nous allons renforcer notre cadre juridique pour la récupération des avoirs volés, et travailler avec les autres pays pour appliquer les ordonnances de confiscation à travers les frontières, y compris veiller à ce que nous ayons le pouvoir de prendre des mesures rapides en réponse aux demandes formulées par les pays étrangers pour identifier, geler, saisir et confisquer les produits de la corruption. Nous nous appuyerons sur le cadre fourni par la Convention des Nations Unies contre la corruption et notre expérience des processus récents de récupération de biens volés afin d'améliorer la coopération régionale et mondiale en matière de recouvrement des biens spoliés, en insistant sur l'importance de l'engagement politique fort et la synergie entre praticiens. Nous veillerons à ce que la communauté internationale apporte une assistance technique en temps opportun, coordonnée et appropriée et l'expertise sur le recouvrement des avoirs quand un pays a besoin d'une aide urgente. Nous saluons les efforts visant à renforcer la coopération internationale sur la gestion transparente et responsable des biens volés recouverts.

- **Le Sénégal salue l'idée de renforcer sa législation en matière de recouvrement des biens spoliés.**

- **Le Sénégal appuie l'idée de la tenue, en 2017, d'un Forum International sur le recouvrement des biens volés.**
- **Le Sénégal s'engage à élaborer avec les pays partenaires des lignes directrices internationalement approuvées pour la gestion transparente et responsable des biens volés recouverts.**

COMPENSATION DES VICTIMES

Les peines prononcées dans les cas de corruption peuvent être un moyen important de soutenir ceux qui ont souffert de la corruption. Nous saluons le travail de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC), de la Banque mondiale, du Groupe de travail anti-corruption de l'OCDE et d'autres organisations internationales dans l'examen de cette question.

Le Sénégal travaillera avec les pays partenaires pour élaborer des principes communs régissant le paiement des indemnités aux pays touchés, afin de veiller à ce que ces paiements soient effectués en toute sécurité, de façon équitable et de manière transparente.

PROMOUVOIR L'INTEGRITE DANS NOS INSTITUTIONS

La culture de la corruption doit être dénoncée et combattue partout où elle sévit. Nous allons encourager les partenariats institutionnels à long terme soutenus par des accords de jumelage entre les institutions et impliquant des échanges de praticiens, l'apprentissage entre pairs et la coopération sud-sud, appuyés par des associations professionnelles. De tels partenariats pourraient être le fer de lance du développement de nouveaux réseaux internationaux. Nous soutiendrons des efforts visant à promouvoir l'intégrité publique, y compris par des pactes d'intégrité, par la formation et grâce à des programmes éducatifs.

Le Sénégal participera au lancement d'un réseau de praticiens sur l'intégrité institutionnelle, coordonné par l'OCDE et qui couvrirait des domaines tels que les industries extractives, la santé, la responsabilité du gouvernement.

LE SYSTEME INTERNATIONAL

La lutte contre la corruption devrait être intégrée en permanence au cœur du fonctionnement de nos institutions internationales. Nous allons soutenir les institutions internationales clés dans le renforcement de leur contribution à la lutte contre la corruption et nous les encouragerons et les aiderons à coordonner leur travail plus efficacement. Nous appelons tous les États membres de l'ONU à ratifier, adhérer et à mettre pleinement en œuvre les accords internationaux clés sur la lutte contre la corruption, notamment la Convention des Nations Unies contre la corruption. Nous userons de notre voix dans la gouvernance des organisations internationales pour les encourager à travailler selon les standards en matière d'intégrité.

Le Sénégal travaillera avec tous les pays pour soutenir les efforts visant à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies contre la corruption, y compris les dispositions volontaires de cette convention.

L'INNOVATION DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Les nouvelles technologies devraient permettre au public le plus large de soutenir la lutte contre la corruption. Nous nous appuyerons sur l'expérience de chacun et sur celle du monde des affaires, de la société civile et des médias pour tirer parti des technologies existantes et déployer de nouvelles approches de manière à mettre à nu les abus, renforcer la responsabilisation, l'autonomisation des citoyens et de la société civile et améliorer les capacités en matière de prévention de la corruption et d'application des lois, tout en respectant les droits de l'homme. Nous nous félicitons de l'utilisation de techniques pertinentes pour mieux détecter les actes de corruption et établir des échanges technologiques pour lutter contre la corruption.

Le Sénégal s'engage à participer à un laboratoire d'innovations qui facilitera l'adoption de nouvelles approches et technologies pour lutter contre la corruption.